



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 24 novembre 2022**

**N° 2022-755**

### Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGIRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatih BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre

Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre

M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre

M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGIRON à partir de 16h04 le 25 novembre

Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre

M. Jean François EGIRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre

Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre

M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre

Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre

Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre

Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre

M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre

M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre

M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre

Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre

Mme Fatih BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre

Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 17h39 le 24 novembre

M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre

M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16H15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAR à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<p><b>Conseil du 24 novembre 2022</b></p>	<p><b>Délibération</b></p>
	<p>Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux</p> <p><b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux</b></p>	<p><b>N° 2022-755</b></p>

---

**Bordeaux - Requalification de la place Stalingrad - Ouverture de la concertation -  
Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants (article R.103-1 du Code de l'Urbanisme).

Dans le cadre du contrat de co-développement 2021 - 2023 conclu avec la commune de Bordeaux, la requalification de la place Stalingrad vise à renouveler l'image et les usages de cette place pour en faire « une place pacifiée, végétalisée et animée ».

**Une position centrale et stratégique**

La place Stalingrad, située au débouché du Pont de pierre, bénéficie d'une position stratégique : c'est à la fois une porte d'entrée de la rive droite et du quartier Bordeaux Bastide, un pôle d'échange

métropolitain et une place de quartier. La sculpture monumentale du lion bleu est le symbole de cette position centrale, lieu de rendez-vous des Bordelais.

A une échelle plus large, la tête de pont constitue une rupture dans le grand paysage des bords de Garonne mais bénéficie d'une position privilégiée de belvédère sur la rive gauche.

**Périmètre**

Cette opération est désignée sous le terme générique « Place Stalingrad » mais son périmètre s'étend au-delà de la place en intégrant la rue Sem (quai bas) et la section des quais Queyries/ Deschamps comprise entre les deux carrefours rue Sem.

**Des enjeux de mobilité en évolution**

Après une période principalement vouée à la circulation automobile, l'arrivée du tramway dans les

années 2000 a permis une première reconfiguration de la place et de l'avenue Thiers.

Si le trafic automobile a considérablement diminué depuis la piétonnisation du Pont de pierre en 2017, le trafic des bus demeure important (env 680 bus/jour). En effet, desservie par la ligne A du tramway, 9 lignes de bus urbains et 12 lignes régionales, la place constitue un pôle d'échange majeur et structurant à l'échelle de la métropole et offre une très bonne intermodalité entre les modes  
tramway /bus/ vélos.

Concernant la circulation automobile, l'expérimentation menée entre février et septembre 2022 a permis de tester la fermeture à la circulation de la place et des quais hauts (entre la rue Benaige et la rue Fourteau). Cette expérimentation a été concluante et il a été décidé de la pérenniser. Il s'agit ainsi d'une première étape de pacification que le projet de requalification devra conforter.

Si la place est très fréquentée au quotidien par les voyageurs utilisant le pôle d'échange (21 000 voyageurs/jour), elle l'est aussi par de très nombreux cyclistes (10 000 cyclistes/jour) qui  
empruntent les deux grands axes est-ouest et nord-sud (Pont de pierre/Avenue Thiers,  
Quais  
Deschamps/Queyries).

L'intensité des usages liée au fonctionnement du pôle d'échanges et aux itinéraires cyclables génère des conflits d'usages entre cyclistes et voyageurs aux abords de la station tramway, auxquels il conviendra de remédier.

#### Des espaces à requalifier pour répondre aux besoins d'aujourd'hui

Bien que située en bord de Garonne et à proximité du parc aux Angéliques, la tête de pont de pierre pâtit d'une configuration routière et minérale. Il y a une certaine contradiction entre sa géographie (proximité de la Garonne et position de belvédère sur la rive gauche) et l'image qu'elle dégage plus proche d'un carrefour routier.

La place est marquée par quatre voies de circulation, principalement dédiées aux lignes de bus en  
passage, en arrêt ou en régulation. Les espaces dédiés aux vélos sont à redéfinir pour réduire les conflits d'usages piétons/ cyclistes. Malgré la présence d'arbres sur la place, la végétation présente est peu dense et développée, et mérite d'être renforcée pour offrir davantage d'ombre, de fraîcheur et de confort pour les usagers.  
Le quai haut, doté de larges emprises de chaussées (voies bus et arrêts) et de trottoirs étroits, offre peu de confort aux piétons et cyclistes. Dénué de végétation, il constitue aussi une rupture dans le paysage des bords de Garonne.

La rue Sem, quant à elle, est constituée d'une voie à double sens et de stationnement en épis mais les contraintes liées à la structure de chaussée et aux inondations limitent les possibilités de transformations profondes.

Ainsi, le partage de l'espace public entre les modes n'apparaît plus adapté aux usages d'aujourd'hui (intensité de la pratique vélos) ni aux attentes des riverains et usagers en termes de qualité d'espace public (pacification, lisibilité, sécurité...) et de confort d'usage (fraîcheur, ombre, mobilier, fontaine...).

Enfin, le projet devra favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place.

**Ainsi, il vous est proposé un projet de requalification de la Place Stalingrad qui devra répondre aux objectifs suivants :**

- Conduire un aménagement sobre qui compose avec l'existant

- Créer un îlot de fraîcheur en continuité du parc aux Angéliques
- Assurer un meilleur partage de l'espace public entre cyclistes, piétons, usagers des transports en commun
  - ✓ Sécuriser les usages notamment le croisement de 2 axes structurants vélos avec le pôle d'échanges
- Pacifier la tête de pont
  - ✓ Alléger et optimiser le pôle d'échanges sur un périmètre élargi
  - ✓ Réduire les espaces dédiés à la circulation et au stationnement
- Mettre en scène le belvédère sur la Garonne et la rive gauche
- Développer de nouveaux usages pour en faire une place "à vivre"
  - ✓ Apporter confort et ombrage aux terrasses
  - ✓ Favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place

Il vous est donc proposé, conformément aux articles précités du Code de l'Urbanisme, d'ouvrir une concertation publique. Celle-ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération de requalification de la place Stalingrad, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- au pôle territorial de Bordeaux Métropole, Cité Municipale de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la mairie de Quartier Bordeaux Bastide, 38 rue de Nuits à Bordeaux

Ils pourront y être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Une ou des réunions publiques seront organisées pendant cette concertation en liaison avec les services de la ville de Bordeaux.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation et de périmètre d'intervention ;
- un registre de concertation.

Un ou plusieurs documents pourront être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation.

En effet, parallèlement à la concertation, les études se poursuivront afin de préciser la mise en œuvre de certains objectifs, notamment concernant le fonctionnement du pôle multimodal. Il conviendra de répondre à l'enjeu de pacifier la place, sans dégrader le niveau de service du pôle d'échange. Une des pistes consiste à réorganiser ce pôle d'échange à une échelle élargie (la place et les voies adjacentes) et à étudier le déplacement ou le report des arrêts en régulation ou longue durée.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du conseil de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L103-2,**

**VU le Code de l'Environnement,**

**VU la fiche n° 37, extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole, le 23 septembre 2021 délibération N° 2021-526, et adopté par le Conseil municipal de la commune de Bordeaux, le 9 novembre 2021,**

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de requalifier la place Stalingrad afin de renouveler l'image et les usages de cette place pour en faire « une place pacifiée, végétalisée et animée ».

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet de requalification de la place Stalingrad,

## DECIDE

**Article 1** : d'adopter les objectifs du projet de requalification de la place Stalingrad, à savoir :

- Conduire un aménagement sobre qui « compose » avec l'existant
- Créer un îlot de fraîcheur en continuité du parc aux Angéliques
- Assurer un meilleur partage de l'espace public entre cyclistes, piétons, usagers des transports en commun
  - ✓ Sécuriser les usages notamment le croisement de 2 axes structurants vélos avec le pôle d'échanges
- Pacifier la tête de pont
  - ✓ Alléger et optimiser le pôle d'échanges sur un périmètre élargi
  - ✓ Réduire les espaces dédiés à la circulation et au stationnement
- Mettre en scène le belvédère sur la Garonne et la rive gauche
- Développer de nouveaux usages pour en faire une place " à vivre "
  - ✓ Apporter confort et ombrage aux terrasses
  - ✓ Favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place

**Article 2** : d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué.

**Article 3** : d'approuver les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation et à en modifier les modalités.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Madame Andréa KISS

## BORDEAUX – Requalification de la Place Stalingrad

### Notice de présentation du programme

#### Une position centrale et stratégique

La place Stalingrad, située au débouché de Pont de pierre, bénéficie d'une position stratégique : c'est à la fois une porte d'entrée de la rive droite et du quartier Bordeaux Bastide, un pôle d'échange métropolitain et une place de quartier. La sculpture monumentale du lion bleu (œuvre de Xavier Veilhan) est le symbole de cette position centrale, lieu de rendez-vous des Bordelais.

A l'échelle du grand paysage, la tête de pont constitue une rupture dans le grand paysage des bords de Garonne mais bénéficie d'une position privilégiée de belvédère sur la rive gauche.

#### Périmètre

Cette opération est désignée sous le terme générique « Place Stalingrad » mais son périmètre s'étend au-delà de la place en intégrant la rue Sem (quai bas) et la section des quais Queyries - Deschamps comprise entre les deux carrefours rue Sem.

#### **Histoire de la place**

À l'origine, elle porte le nom de *place du Pont*, en raison du pont de pierre. Puis, de 1843 à 1870, elle s'est appelée *place Napoléon*, en hommage à l'initiateur de la construction du pont. En 1946, la ville de Bordeaux lui donne le nom de *place de Stalingrad*, afin de commémorer la célèbre bataille.

Lors de la décision de la construction du Pont de pierre, un premier projet prévoit une place en demi-lune rive droite, en réponse à la place de Bourgogne (actuelle place Bir-Hakeim) située à l'autre extrémité du pont. Finalement, une place de forme rectangulaire dessinée par l'ingénieur Claude Deschamps est dessinée en 1826, au moment de la percée de l'avenue de Paris (actuelle avenue Thiers). En 1865, le quartier de la Bastide, alors situé sur la commune de Cenon, est annexé par la ville de Bordeaux.



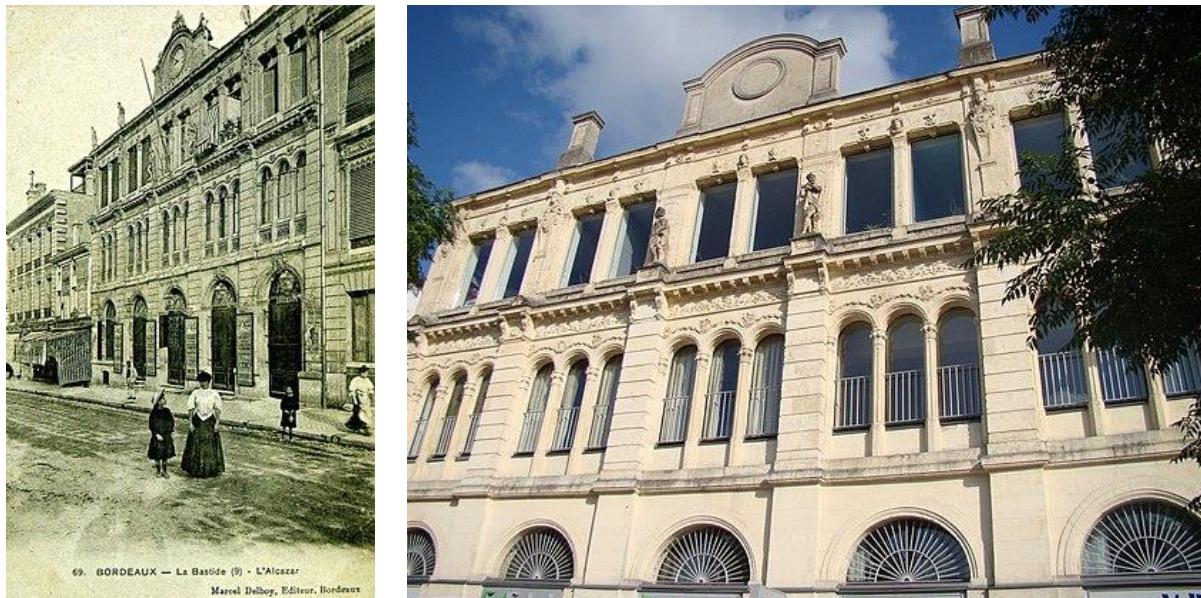
Place du Pont en 1891.

Entre 2000 et 2004, à l'occasion des travaux du tramway, l'avenue fait l'objet d'un aménagement par les architectes et urbanistes bordelais, Olivier Brochet, Emmanuel Lajus, Christine Pueyo et l'architecte conseil de la ville de Bordeaux, Bruno Fortier. Ces travaux sont couronnés en 2005 par l'installation d'une sculpture monumentale de lion bleu, œuvre du lyonnais Xavier Veilhan.

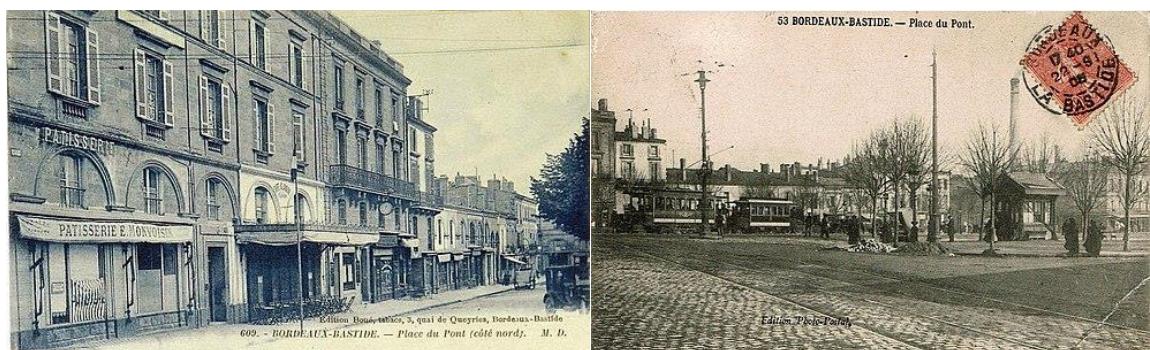
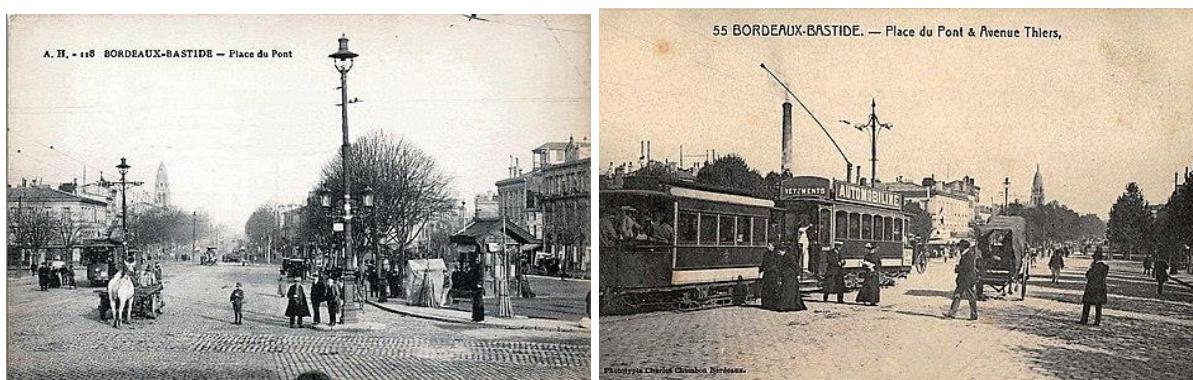
#### **Le théâtre de l'Alcazar**

Au numéro 13, l'architecture de l'ancien théâtre de l'Alcazar se démarque du classicisme bordelais (au premier étage une succession de baies jumelées évoque les palais florentins ou vénitiens). Ce café-concert créé en 1861, sera transformé en théâtre de music-hall en 1892,

puis en cinéma de quartier avant de devenir un dancing en 1967. La vocation de ce bâtiment va continuer régulièrement d'évoluer (garage, station-service, boîte de nuit, grand magasin) avant qu'il soit réaménagé en 2010 en 13 appartements de standing et en restaurant.



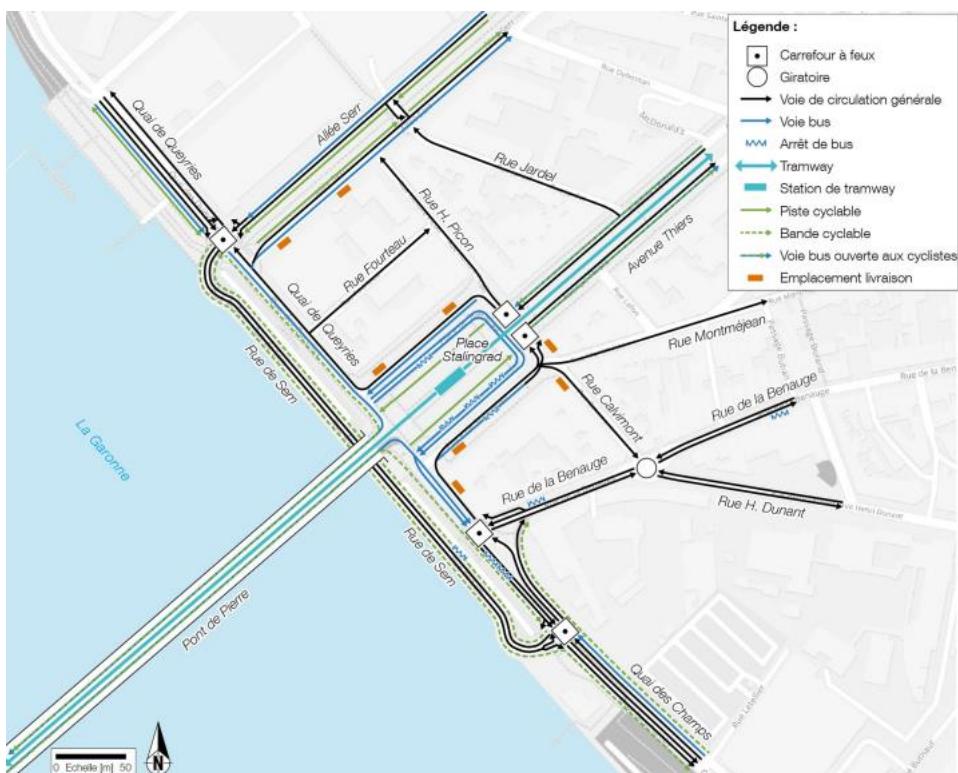
Le théâtre de l'Alcazar vers 1900. Façade de l'ancien théâtre de l'Alcazar en 2019.





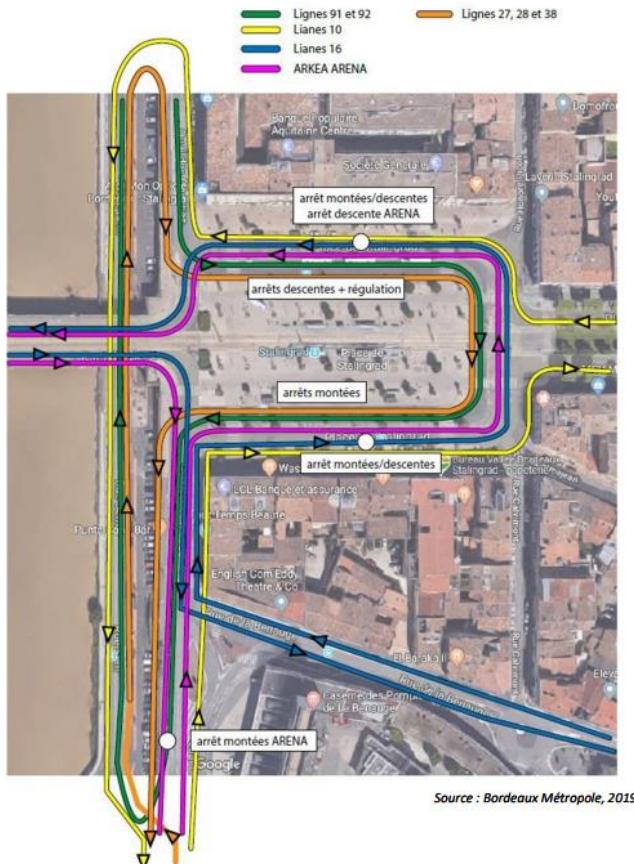
## Des enjeux mobilité en évolution

Après une période principalement vouée à la circulation automobile, l'arrivée du tramway dans les années 2000 a permis une première reconfiguration de la place et de l'avenue Thiers.



## **Un pôle d'échanges majeur et structurant**

Si le trafic automobile a considérablement diminué depuis la piétonnisation du pont de pierre en 2017, le trafic des bus demeure important (env 680 bus/jour). En effet, desservie par la ligne A du tramway, 9 lignes de bus urbains et 12 lignes régionales, la place constitue un pôle d'échanges majeur et structurant à l'échelle de la métropole et offre une très bonne intermodalité entre les modes (tramway /bus/ vélos).



## Le pôle d'échanges en quelques chiffres

### 22 lignes de transport en commun :

- 1 ligne de tram (A)
- 2 lianes (10 et 16)
- 7 lignes de bus (cités, locales, flexo,...)
- 12 lignes régionales (dont doublages)

### 676 véhicules par jour :

- 507 bus TBM
- 169 cars régionaux

### 21 000 voyageurs par jour :

- 17 500 sur le réseau TBM (12 300 empruntant le tramway et 5 200 le bus)
- 3 500 sur les lignes régionales

### Un lien d'intermodalité majeur :

- 30% des voyages sont des correspondances tramway/ bus
- 10% des voyages sont des correspondances bus / bus
- Forte intermodalité lignes régionales / réseau TBM

Concernant la circulation automobile, l'expérimentation menée entre février et septembre 2022 a permis de tester la fermeture à la circulation de la place et des quais hauts (entre la rue Benaige et la rue Fourteau). Cette expérimentation a été concluante et il a été décidé de la pérenniser. Il s'agit ainsi d'une première étape de pacification que le projet de requalification devra conforter.

## Une place et des quais très fréquentés par les cyclistes



Si la place est très fréquentée au quotidien par les voyageurs utilisant le pôle d'échanges (21 000 voyageurs/ jour), elle l'est aussi par de très nombreux cyclistes (10 000 cyclistes/jour) qui empruntent les deux grands axes est-ouest (Pont de pierre/Avenue Thiers) et nord-sud (Quai Deschamps/Queyries). Ces deux axes sont inscrits comme axes ReVE (Réseau Vélo Express), qui recherchent un haut niveau de service : continuité, lisibilité et confort pour les cyclistes.

L'intensité des usages liés au fonctionnement du pôle d'échanges et aux itinéraires cyclables génère des conflits d'usages entre cyclistes et voyageurs aux abords de la station tramway, auxquels il conviendra de remédier.

Des espaces à requalifier pour répondre aux besoins d'aujourd'hui

Bien que située en bord de Garonne et à proximité du parc aux Angéliques, la tête de pont de pierre pâtit d'une configuration routière. Il y a une certaine contradiction entre sa géographie (proximité de la Garonne et position de belvédère sur la rive gauche) et son image plus proche de celle d'un échangeur routier.

La place est marquée par quatre voies de circulation, principalement dédiées aux lignes de bus en passage, en arrêt ou en régulation. Les espaces dédiés aux vélos sont à redéfinir pour réduire les conflits d'usages piétons/ cyclistes. Malgré la présence d'arbres sur la place, la végétation présente est peu dense et développée, et mérite d'être renforcée pour offrir davantage d'ombre, de fraîcheur et de confort pour les usagers.

Le quai haut, doté de larges emprises de chaussées (voies bus et arrêts) et de trottoirs étroits, offre peu de confort aux piétons et cyclistes. Dénudé de végétation, il constitue aussi une rupture dans le paysage des bords de Garonne.

La rue Sem, quant à elle, est constituée d'une voie à double sens et de stationnement en épis (100 places et 5 places PMR) mais les contraintes liées à la structure de chaussée et aux inondations semblent limiter les possibilités de transformations profondes.

Ainsi, le partage de l'espace public entre les modes n'apparaît plus adapté aux usages d'aujourd'hui (intensité de la pratique vélos) ni aux attentes des habitants et riverains en termes de qualité d'espace public (pacification, lisibilité, sécurité...) et de confort d'usage (fraîcheur, ombre, mobilier, fontaine...).

Enfin, le projet devra favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place.

Le programme de requalification de la place Stalingrad vise ainsi à renouveler l'image et les usages de cette place pour en faire « Une place pacifiée, végétalisée et animée ».

**La concertation vise à débattre sur les objectifs suivants :**

- Conduire un aménagement sobre qui « compose » avec l'existant
- Créer un îlot de fraîcheur en continuité du parc aux Angéliques
- Assurer un meilleur partage de l'espace public entre cyclistes, piétons, usagers des transports en commun
  - o Sécuriser les usages notamment le croisement de 2 axes structurants vélos avec le pôle d'échanges
- Pacifier la tête de pont
  - o Alléger et optimiser le pôle d'échanges sur un périmètre élargi
  - o Réduire les espaces dédiés à la circulation et au stationnement
- Mettre en scène le belvédère sur la Garonne et la rive gauche
- Développer de nouveaux usages pour en faire une place " à vivre "
  - o Apporter confort et ombrage aux terrasses
  - o Favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place

**Vous pouvez ainsi vous exprimer sur l'état existant de la place, de la rue Sem et du quai haut ainsi que sur les objectifs d'aménagement :**

- en inscrivant vos observations sur les registres (Cité Municipale de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier ou mairie de Quartier Bordeaux Bastide, 38 rue de Nuits à Bordeaux)
- en déposant vos observations sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>